

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
Internationales »

Conseil municipal du 2 octobre 2017
Séance du 7 septembre 2017

22 Musée Gallé-Juillet – Tarifs ACSO

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mme JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, Mmes FAZAL, MEHADJI, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET
Mme CARLIER
Mme MOUSSATEN
M. LELONG
Mme SAVAS
M. BOULHAMANE
M. SERTAIN

Pouvoir à :
Pouvoir à :

M. LEMAIRE
Mme CAPON
Mme DUHIN
Mme FAZAL
M. ATAKAYA
Mme SOKOLONSKI
Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

- Rapport de présentation :

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

A la suite de sa création au 1^{er} janvier 2017, la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a décidé la création d'un « Pass' Agglo » pour favoriser l'accès à la culture et à la pratique sportive des habitants du territoire.

Dans ce cadre, un tarif réduit de 3,50 € au lieu du plein tarif à 6,50 € peut être proposé à l'ensemble des habitants de l'ACSO pour rendre plus accessible la visite du musée Gallé-Juillet et de la maison de la faïence.

Il vous est demandé de valider le tarif réduit de 3,50 € pour l'ensemble des habitants de l'ACSO, pour la visite du musée Gallé-Juillet et de la maison de la faïence, sur présentation du « Pass' Agglo », à partir du 4 octobre 2017.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 7 septembre 2017,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de valider le tarif réduit de 3,50 € pour l'ensemble des habitants de l'ACSO, pour la visite du musée Gallé-Juillet et de la maison de la faïence, sur présentation du « Pass' Agglo », à partir du 4 octobre 2017.

Article 2 : d'imputer les recettes correspondantes au budget de la Ville, compte 322/7062/CC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **03 OCT. 2017**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 05.10.17

et publication ou notification le 05.10.17

affiché le 03.10.17

CREIL, le 05.10.2017

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT